



Agir pour reconquérir le bon état des eaux : Des actions et des résultats Mouzillon - 16 mars 2018



dossier de presse

CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Pays de la Loire
Préfecture de la Loire-Atlantique
Service de la communication interministérielle (SCI)
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.loire-atlantique.gouv.fr



Dossier de presse

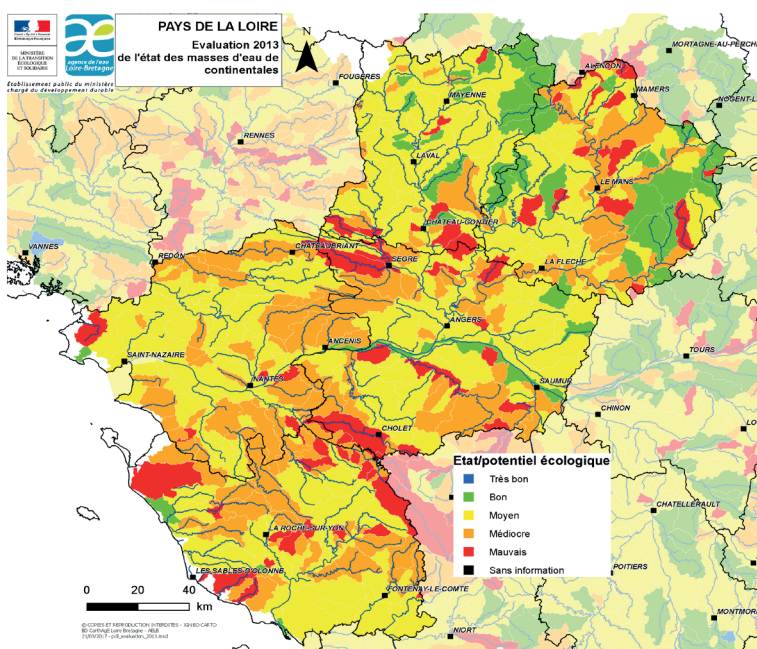
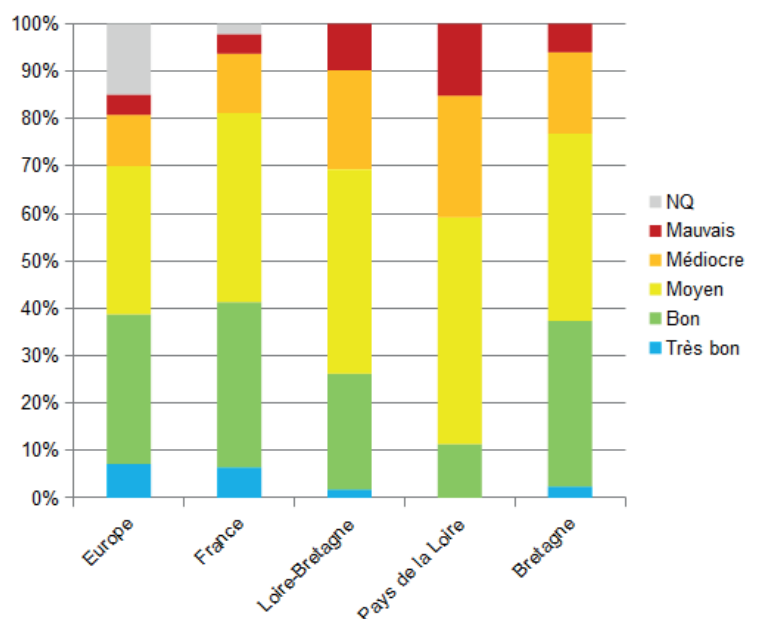
Quelle qualité des eaux en Pays de la Loire ?

Une situation très dégradée de la qualité de l'eau qui nécessite un programme de reconquête et des priorités régionales d'action.

À cheval sur les bassins "Loire aval et côtières vendéens", "Mayenne Sarthe Loir" et "Vilaine et côtières bretons", les Pays de la Loire sont la région du bassin Loire Bretagne la plus éloignée de l'objectif de bon état des cours d'eau résultant de la directive cadre sur l'eau européenne.

Seuls 11% des 422 cours d'eau sont en bon état écologique, très loin des objectifs de 47% initialement fixés pour 2015 avec, en outre, des différences marquées entre les départements.

Evaluation de l'état des Eaux 2013 comparée



Malgré une amélioration de certains paramètres, les cours d'eau de notre région subissent des contraintes fortes.

La croissance démographique et les activités agricoles se conjuguent aux conditions particulières de la région : de faibles réserves dans les nappes, des niveaux très bas en été (étiages), et de nombreux aménagements artificiels altérant la biodiversité des ruisseaux et rivières (recalibrage, seuils, chaussées, barrages, retenues). La stagnation des eaux en période estivale y entraîne le réchauffement des eaux et le développement de microalgues (phytoplancton). Cette eutrophisation de nos rivières se traduit par une désoxygénation des eaux et l'appauvrissement de la biodiversité. Elle complique le traitement pour la potabilisation des eaux et en augmente le coût. 50% de l'eau potable en Pays de la Loire provient des eaux de nos rivières.

Dossier de presse

Où et comment agir en priorité ?

Approuvé le 4 novembre 2015 par le comité de bassin Loire-Bretagne, le programme de mesures (PDM) du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 identifie à l'échelle du bassin Loire Bretagne les mesures jugées nécessaires à l'atteinte des objectifs ambitieux fixés pour 2021.

Pour la région des Pays de la Loire, cela représente environ 900 M€ de travaux à réaliser, pour la période 2016-2021. Pour décliner ce programme et prioriser les actions à mener, des plans d'action départementaux ont été approuvés en 2017 :

- Pour lutter contre la dégradation des milieux aquatiques, généralisée dans la région, il est nécessaire de mettre en œuvre :

- la **restauration écologique des cours d'eau**, avec une mobilisation des collectivités qui peuvent s'appuyer sur la nouvelle compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour redonner un caractère plus naturel aux rivières : mise en place de rives ombragées, reméandrage des rivières, recharge des fonds pour limiter le surcreusement, diversification des écoulements en favorisant l'alternance rivière rapide, rivière lente,

- le rétablissement de la **continuité écologique**, avec par exemple la réduction de la hauteur de chute des obstacles à l'écoulement (chaussées, ouvrages, barrages...),

- et la préservation des **zones humides**,

- Pour les sources de pollutions, un important travail a déjà été mené sur l'assainissement urbain, les industries et les mises aux normes des exploitations agricoles. Mais de nombreuses sources de pollution nécessitent encore des actions de **réduction des rejets polluants et des apports en intrants (engrais, pesticides...)**, avec notamment la mise en œuvre du plan d'actions régional nitrates et du plan Ecophyto2. Il est également nécessaire de travailler sur la limitation des transferts de polluants, avec la restauration du bocage ou la mise en place de bassins tampons. Les pouvoirs publics concentrent notamment leurs actions sur les **45 captages d'eau potable prioritaires**.

- La forte tension sur la ressource en eau en période estivale, sur une grande partie de la région, nécessite la mise en place de mesures **d'économies d'eau, de cadrage**, voire de **substitution des prélèvements**, ainsi que la diminution de l'impact des plans d'eau, par lesquels s'évapore un grand volume d'eau.

- Outre ces actions thématiques, la dégradation des eaux impose de travailler sur **l'émergence et le renforcement des maîtrises d'ouvrage** (collectivités locales), indispensables à la réalisation des actions sur les milieux aquatiques ou les pollutions diffuses.



Dossier de presse

Des actions qui portent leurs fruits : les acteurs se mobilisent pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Ces plans d'action identifient des cours d'eau qui peuvent atteindre à court terme le bon état, grâce à une action coordonnée.



À cette fin, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, qui apporte en moyenne 80 millions d'€ d'aides financières par an, pour les investissements réalisés en Pays de la Loire, accompagnera prioritairement ces actions en lien avec les orientations fixées à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

La Région Pays de la Loire développe une politique ambitieuse de reconquête de la qualité de la ressource en eau : sur le plan stratégique, avec le renforcement de sa collaboration avec l'Agence de l'eau et sur le plan opérationnel, avec le déploiement de son outil territorial, le contrat régional de bassin versant, sa candidature à un programme Life intégré eau et sa participation à la restauration du lit mineur de la Loire.

L'État soutient ces actions qui s'inscrivent en complémentarité avec les actions qu'il porte (plans d'actions prioritaires, accompagnement des maîtres d'ouvrage, encadrement des pratiques à risque pour les cours d'eau (plan nitrates, plan ecophyto, arrêtés sécheresse, contrôles).

Une eau de qualité et en quantité suffisante est un enjeu vital pour le développement et l'attractivité de la région Pays de la Loire. L'État, la Région et l'agence de l'eau Loire-Bretagne se mobilisent pour aider les acteurs du territoire à entreprendre les actions nécessaires à la reconquête de sa qualité. Plusieurs exemples locaux illustrent ce qu'il convient de réaliser et de multiplier pour atteindre cet objectif.



Dossier de presse

Entre la Grande Brière et la mer :

les 15 communes de CAP Atlantique (La Baule, Guérande, Le Croisic...) chassent les pesticides

Un contrat territorial alliant protection des milieux aquatiques et amélioration de la qualité des eaux et des coquillages a été signé en 2011 entre l'Agence de l'eau, Cap Atlantique, la Chambre d'Agriculture et le CPIE Loire Océan. Ce contrat visait notamment la lutte contre la pollution des eaux par les pesticides à travers différentes actions : un programme d'animations auprès des communes, la mise en place de la Charte de l'habitant et de la Charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! », des animations et un suivi de la qualité des eaux sur le paramètre Pesticides.

Les résultats ?

- Diminution de 95% des quantités de pesticides appliquées par les communes depuis 2007
- 5 communes sur 15 sont en « 0 phyto » (y compris stades et cimetières), et les 10 autres le seront d'ici fin 2019
- Diminution des quantités de pesticides retrouvés dans nos cours d'eau
- Près de 1100 adhérents à la Charte

Sur le bassin de la Sèvre nantaise : la Sangueze retrouve un cours plus naturel

Sur la Sangueze, dans le cadre d'un Contrat Territorial, le syndicat de la Sangueze, qui a été repris dans le cadre de la GEMAPI par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise a conduit plusieurs opérations dans le secteur de Mouzillon en vue de supprimer des étangs, aménager des clapets, et diversifier les écoulements. Après une première expérimentation :



2003



2004



2005

Décision de suppression du clapet béton réalisée en 2013 : 133 000 €





Dossier de presse

Sur le bassin versant du Vicoin en Mayenne : un cours d'eau réouvert

Le syndicat du bassin du Vicoin a entrepris depuis 10 ans, dans le cadre du contrat territorial avec l'agence de l'eau des travaux de restauration du cours d'eau de plusieurs types. Le volet sur la continuité écologique a concerné 39 ouvrages (buses, barrages, radiers de pont,...) qui faisaient obstacle au passage des poissons et des sédiments ; ils ont été arasés ou supprimés pour un coût moyen de 8000€ par ouvrage : ils sont désormais franchissables.

Les résultats ?

- le retour d'espèces de poissons comme le chabot, le vairon et la loche franche, adaptées aux eaux courantes et peu polluées, montre une amélioration nette de la qualité du milieu.

La réouverture complète du cours principal du Vicoin a également permis le retour de l'anguille, avec une population déjà multipliée par 8, et la réimplantation durable de la loutre d'Europe sur la partie aval du cours d'eau.

Sur la Sarthe, en Sarthe, à l'aval du Mans : remontée des poissons assurée

8 gros barrages à écluses qui permettent la navigation des bateaux ont été aménagés avec des passes à poissons pour assurer la remontée des poissons migrateurs... et le passage des canoës. Une passe à poissons est une ouverture dans un barrage avec une pente relativement faible tapissée de blocs. Ces blocs recréent les conditions d'une rivière naturelle avec des zones de calme et des zones de courant : cela permet aux poissons de remonter le cours d'eau.

C'est le département de la Sarthe, gestionnaire du domaine public fluvial, qui a réalisé ces travaux avec l'aide financière de l'agence de l'eau et de la région.

Et sur le littoral ?

Le littoral des Pays de la Loire c'est 510 km de côtes et des enjeux structurants auxquels il faut répondre :

- la restauration de la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières (pour la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture) et le maintien des activités économiques afférentes ;
- la lutte contre l'eutrophisation des eaux littorales et marines (en particulier les algues vertes) ;
- la diminution des macropolluants et substances dangereuses issue des sédiments dans les ports ;
- la restauration de la morphologie des masses d'eau côtières ;
- la gestion de la ressource en eau ;
- l'amélioration de la connaissance.
-

Sur la baie de Bourgneuf : des acteurs unis contre les pollutions bactériologiques

La vaste baie de Bourgneuf compte huit zones de production conchylicole. Deux de ces zones ont vu leur classement sanitaire dégradé à cause des pollutions bactériologiques, ce qui a restreint de manière importante les possibilités de commercialisation des coquillages. Dans ce secteur touristique, entouré par l'estuaire de la Loire, l'île de Noirmoutier et le Pays de Retz, l'association pour le développement du bassin versant de la baie de Bourgneuf (ADBVB) a mobilisé les acteurs du territoire autour d'une étude.

Objectif : identifier les sources de pollution bactériologique des eaux de la baie et les réduire.

L'étude, confiée à un bureau d'études, s'est basée sur la méthode proposée par l'agence de l'eau à ce sujet. (Guide méthodologique pour élaborer les profils de vulnérabilité conchylicole).